



ASSEMBLÉE NATIONALE

10ème législature

Federations

Question écrite n° 42787

Texte de la question

M. Dominique Bussereau appelle l'attention de M. le ministre delegue a la jeunesse et aux sports sur les inquietudes de nombreuses federations sportives quant a la perspective de supprimer 1 500 postes de cadres techniques et pedagogiques mis a leur disposition par l'Etat. En effet, ces cadres techniques devraient soit rejoindre leurs corps d'origine, soit trouver un nouvel employeur aupres de leur federation. Eu egard a leur role determinant, une telle mesure si elle devait se confirmer, nuirait serieusement au bon fonctionnement de ces structures sportives et remettraient en cause un des principes de la politique sportive nationale. Afin de repondre aux preoccupations des federations sportives, il lui demande de bien vouloir lui preciser sa position sur ce sujet.

Texte de la réponse

L'organisation du sport francais repose sur une cooperation entre l'Etat et le mouvement sportif avec le concours des collectivites locales, des entreprises et de leurs institutions sociales. Depuis pres de quarante ans l'Etat assure notamment l'encadrement des activites physiques et sportives par des cadres techniques nationaux, regionaux et departementaux qui sont places aupres des federations sportives et de leurs ligues ou comites. Cette formule a fait la preuve de son efficacite, notamment par les resultats obtenus dans les grandes competitions sportives internationales. Elle sera donc preservee dans son principe. Toutefois certains aménagements meritent d'etre envisages afin de tenir compte des importantes evolutions intervenues dans l'environnement economique du sport. Au cours des prochains mois, il sera procede a un examen approfondi de ces possibles aménagements, en etroite concertation avec le mouvement sportif. Aucune mesure budgetaire visant a remettre en cause le regime des mises a disposition beneficiant aux cadres techniques sportifs n'est inscrite dans le projet de loi de finances pour 1997.

Données clés

Auteur : [M. Bussereau Dominique](#)

Circonscription : - UDF

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 42787

Rubrique : Sports

Ministère interrogé : jeunesse et sports

Ministère attributaire : jeunesse et sports

Date(s) clé(e)s

Question publiée le : 9 septembre 1996, page 4764

Réponse publiée le : 14 octobre 1996, page 5416